

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 30 mars 2017 à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice 18
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2017.

Présents : Philippe VOLPI, Florence JAY, Romuald CHRISTOUD, Bénédicte BESCHER, Emmanuel DELETRE, Claude SCHREIBER, Alain CARDON, Murielle BOYER, Christelle PREVOST-WACH, Jérôme DURAND, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Renaud ARTRU, Angèle SCHREIBER.

Absents excusés : Didier LATOSI (pouvoir donné à Claudie BRUN), Sébastien PETIT-DIDIER

Absents : Isabelle DESLOGES, Yves LONGO.

Secrétaire de séance : Jérôme DURAND à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la démission de madame DUPAS-COUTURE ce qui porte à 18 l'effectif du Conseil.

Compte-rendu des décisions du Maire

Date	Prestataire	Objet	Montant TTC en €
08/02/2017	DORMOIS	Nettoyage Occupation Centre Aéré Ecole Maternelle vacances février	1188
14/02/2017	TEDECO	Passage caméra canalisations Rue des 4 Fontaines	540
16/02/2017	PROFESSION SPORT	Mûr escalade Fête Sport 2017	568
24/02/2017	GARAGE CHARPIN	Réparation Partner Portage Courroie distribution	1041,52
17/03/2017	GRAPHIC PRINT WEB Mr LEMAITRE	Maquette journal communal	2352
22/03/2017	ALPHA PAPETERIE	Armoire accueil mairie	537,98

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/02/2017 à l'unanimité.

Monsieur le maire excuse madame LE COZ, percepteur de la commune qui ne pouvait assister au Conseil municipal de ce jour.

Délibérations :

➤ **Approbation du compte administratif 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence JAY, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe VOLPI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats de clôture exercice précédent 2015	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE 2016
FONCTIONNEMENT	437 911.64	1 587 799.56	1 974 284.30	386 484.74	586 484.74
INVESTISSEMENT	268 904.21	676 362.73	508 428.74	- 167 933.99	100 970.22
TOTAL	706 815.85	2 264 162.29	2 482 713.04	218 550.75	687 454.96

1. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Approbation du compte de gestion 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VOLPI, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
4. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Affectation des résultats 2016**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Constatant que le compte administratif fait apparaître en résultat de clôture :
- un résultat (excédent) de la section d'investissement de 100 970.22€
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 586 484.74€
Soit un total de 687 454.96€

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Affectation :

c/R002 Excédents de fonctionnement : 200 000 €
c/R001 Excédent d'investissement : 100 970.22€
c/R1068 Excédent de fonctionnement capitalisés : 386 484.74€
Soit un total de 687 454.96€

Le Conseil municipal adopte à 11 pour et 4 contre : mesdames Claudie BRUN et Michelle JOLLY et messieurs Renaud ARTRU et Didier LATOSI (par pouvoir)

➤ **Vote des taux des taxes directes locales – Année 2017**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux d'imposition en vigueur selon le tableau ci-dessous :

Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
9,69 %	23,22%	87,80 %

Le Conseil municipal adopte à 11 pour et 4 contre : mesdames Claudie BRUN et Michelle JOLLY et messieurs Renaud ARTRU et Didier LATOSI (par pouvoir)

➤ **Adoption du budget 2017**

Madame Michelle JOLLY demande à ce que le budget soit adopté par chapitres. Monsieur le maire et l'ensemble du conseil sont d'accord.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2017 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

Le Conseil municipal adopte le budget selon le tableau suivant (cf balance générale p8) :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Montants	VOTE	Chapitres	Montants	VOTE
011	438 968	unanimité	013	5 000	unanimité
012	888 200	Contre : 4 CL.BRUN, M.JOLLY, R.ARTRU, D.LATOSI (par pouvoir) Pour : 11	70	157 750	unanimité
014	83 200	unanimité	73	1 311 216	Contre : 4 CL.BRUN, M.JOLLY, R.ARTRU, D.LATOSI (par pouvoir) Pour : 11
65	179 841.28	unanimité	74	313 897	unanimité
66	49 808.72	unanimité	75	25 000	unanimité
67	2 650	unanimité	76	0	unanimité
68	52 832.49	unanimité	77	2 000	unanimité
022	10 000	unanimité	78	0	unanimité
023	309 362.51	Contre : 4 CL.BRUN, M.JOLLY, R.ARTRU, D.LATOSI (par pouvoir) Pour : 11			
TOTAL	2 014 863		TOTAL	2 014 863	

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Montants	VOTE		Montants	VOTE
TOTAL	1 144 550.18	Contre : 4 CL.BRUN, M.JOLLY, R.ARTRU, D.LATOSI (par pouvoir) Pour : 11		1 144 550.18	Contre : 4 CL.BRUN, M.JOLLY, R.ARTRU, D.LATOSI (par pouvoir) Pour : 11

Le budget est par conséquent adopté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 014 863	2 014 863
INVESTISSEMENT	1 144 550.18	1 144 550.18
TOTAL	3 159 413.18	3 159 413.18

► Montants des subventions OCCE caisses des écoles pour sorties scolaires et pédagogiques – montants 2017

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention aux OCCE des écoles maternelle et élémentaire dans le cadre des sorties pédagogiques et scolaires selon le tableau suivant :

22.70 € pour un enfant de maternelle
28.30 € pour un enfant d'élémentaire

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Demande de subvention auprès de l'Etat pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2017

Madame Bénédicte BESCHER demande à ce que l'on enlève la phrase « **DE DEMANDER** l'autorisation de démarrer les travaux » des demandes de subvention.
Cette phrase est donc ôtée pour la demande faite auprès du département de l'Isère et de la Sénatrice Eliane GIRAUD.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Travaux d'aménagement de sécurité rue de la Cascade / rue du Four avec un montant prévisionnel des travaux de 112 293.50 € HT et d'études (maîtrise d'œuvre, mission SPS...) : 15 300 € HT soit un montant global de 127 593.50 € HT

Financement	Montant demandé HT	Taux
DETR	25 518.7	20%
Sous-total des subventions demandées auprès de l'Etat	25 518.7	20%
Département	38 218.05	30%
Sous-total des subventions demandées	63 796.75	50%
Réserve parlementaire		
Commune	63 796.75	50%
TOTAL	127 593.50	100 %

Le Conseil municipal demande la possibilité de préfinancer les travaux et de commencer ces derniers.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Demande de subvention auprès du Département de l'Isère – travaux rue du Four / rue de la Cascade

Les travaux se situent sur la rue du Four et la rue de la Cascade. Ces voiries desservent notamment les commerces du centre-ville, les services administratifs de la commune, le groupe scolaire.

Le stationnement anarchique ne permet pas aux piétons de se sentir en sécurité lors de déplacements. La voirie est d'un gabarit qui ne permet pas la réalisation d'une voie à double sens, de zone de stationnement et d'un cheminement spécifique pour les piétons.

Objectifs :

La création d'une zone partagée (zone 20) avec la création d'écluses imposant un sens prioritaire afin de casser la vitesse des véhicules.

La réduction de l'emprise de la chaussée : 6.50m en chaussée courante et 3.50 au droit des écluses

La réalisation de banquettes de stationnement en bord de chaussée d'une largeur de 2.50 m.

Avec ces aménagements, la zone remplira son rôle sécuritaire.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter le Département de l'Isère pour l'octroi d'une subvention.

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme.

PRECISE que le montant prévisionnel des travaux est de 127 593.50 € HT selon le plan de financement ci-dessous.

Postes de dépense	Lots	Montant HT
<i>Travaux de voirie / sécurité</i>		112 293.50 €
<i>Maîtrise d'œuvre, SPS, divers....</i>		15 300 €
Total		127 593.50 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Demande de subvention auprès de la sénatrice de l'Isère, madame Eliane GIRAUD au titre de la réserve parlementaire – travaux rue du Four / rue de la Cascade

Les travaux se situent sur la rue du Four et la rue de la Cascade. Ces voiries desservent notamment les commerces du centre-ville, les services administratifs de la commune, le groupe scolaire.

Le stationnement anarchique ne permet pas aux piétons de se sentir en sécurité lors de déplacements. La voirie est d'un gabarit qui ne permet pas la réalisation d'une voie à double sens, de zone de stationnement et d'un cheminement spécifique pour les piétons.

Objectifs :

La création d'une zone partagée (zone 20) avec la création d'écluses imposant un sens prioritaire afin de casser la vitesse des véhicules.

La réduction de l'emprise de la chaussée : 6.50m en chaussée courante et 3.50 au droit des écluses

La réalisation de banquettes de stationnement en bord de chaussée d'une largeur de 2.50 m.

Avec ces aménagements, la zone remplira son rôle sécuritaire.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter la sénatrice de l'Isère pour l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

D'AUTORISER le maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme inscrit au budget 2017.

PRECISE que la commune a également demandé des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 ainsi qu'au Département de l'Isère.

PRECISE que le montant prévisionnel des de l'opération est de 127 593.50 € HT selon le plan de financement ci-dessous.

Postes de dépense	Lots	Montant HT
<i>Travaux de voirie / sécurité</i>		112 293.50 €
<i>Maîtrise d'œuvre, SPS, divers....</i>		15 300 €
Total		127 593.50 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Subvention à l'association Eco citoyens du Grésivaudan

Après avoir entendu le rapport de monsieur Alain CARDON, conseiller délégué à la vie associative,

Vu la demande de l'association Eco citoyens en date du 29/10/2016,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'association Eco citoyens une subvention d'un montant de 500 €.

PRECISE que ce montant sera imputé à l'article 6574 du budget communal.

Messieurs Philippe VOLPI et Renaud ARTRU ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal adopte à 10 voix pour, 1 voix contre : madame Michele JOLLY et 2 abstentions : madame Claudie BRUN et monsieur Didier LATOSI (par pouvoir).

► Subvention à la FRAPNA Isère

Après avoir entendu le rapport de monsieur Alain CARDON, conseiller délégué à la vie associative,

Vu la demande de la FRAPNA en date du 28/01/2017,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention à la FRAPNA d'un montant de 0.10 € par habitant soit un total de $2515 \times 0.10 = 251.50$ €.

Le Conseil municipal adopte à 14 voix pour et 1 abstention : monsieur Renaud ARTRU.

► Subvention à la société botanique dauphinoise GENTIANA

Après avoir entendu le rapport de monsieur Alain CARDON, conseiller délégué à la vie associative,

Vu la demande de Gentiana en date du 28/01/2017,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention à Gentiana d'un montant 0.10€ par habitant soit un total de $2515 \times 0.10 = 251.50$ €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Subvention à la Maison Familiale Rurale de Villié-Morgon

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu leur demande en date du 11/3/2017 et considérant qu'une jeune de La Terrasse fréquente cet établissement, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention d'un montant de 75€ à cet organisme.

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 75€ à cet organisme.

PRECISE que ce montant sera imputé à l'article 6574 du budget communal.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Suppression de postes

En raison du transfert de l'ASLH communal à l'intercommunalité et de la mutation d'un agent, il y a lieu de procéder à la suppression de deux postes d'animateur.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression de deux postes d'animateur territorial.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► Modification statutaire n°13 – communautarisation de la station des Sept Laux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;
Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés ;
Vu la délibération n°DEL-2017-0026 du conseil communautaire du 06 mars 2017 portant communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu ;
Vu la demande des communes de La Ferrière, Theys, Les Adrets et Laval ;
Vu la délibération du SIVOM des Sept Laux en date du 1^{er} février 2017 ;

Considérant le caractère communautaire de la station des Sept Laux ainsi que l'intérêt pour la communauté de maintenir et développer l'offre de loisirs sur son territoire ;
Considérant le fort enjeu en matière de développement économique, de maintien de l'emploi et de développement des territoires concernées ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification statutaire portant intégration, dans le cadre des compétences facultatives, à compter du 1^{er} septembre 2017, de la compétence relative à la gestion de la station des Sept Laux ;

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques principales de la station des Sept Laux : composée de trois portes d'entrée (Prapoutel, Pipay, Le Pleyinet), la station dispose de l'un des plus importants domaines skiables du Dauphiné avec 45 pistes de ski alpin (120 km), 7 pistes de free-ride et 3 pistes de ski nordique (23 km), situées entre 1 350 m et 2 400 m d'altitude.

Le domaine est composé de 23 remontées mécaniques (télésièges dont un combi sièges-cabines et téléskis).

En moyenne, sur les trois dernières saisons (2013-2014 à 2015-2016), la station a généré 456 000 journées-skieurs par saison pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 8,9 millions d'euros sur cette même période.

Le domaine alpin est géré en délégation de service public par la SEM T7L, laquelle comprend 23 agents permanents et une centaine de saisonniers.

Le domaine nordique est quant à lui géré par l'association ARECE avec une fréquentation moyenne sur les trois dernières saisons de 3 400 passages/saison.

Les sites de Prapoutel et Le Pleyinet offrent 7 000 lits touristiques ainsi que de nombreux commerces et services.

Le site de Pipay, orienté vers la clientèle journée, ne dispose pas d'hébergement, mais uniquement de commerces et services (restaurant, location de matériel, caisses, salle hors-sac...).

Les Sept Laux comprennent également des équipements annexes complémentaires tels que piscine avec activités ludiques (toboggans aquatiques), mur d'escalade, piste de VTT, halte-garderie, cinéma...

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré

APPROUVE la communautarisation de la Station des Sept Laux à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil municipal adopte à 11 pour et 4 abstentions : mesdames Claudie BRUN et Michelle JOLLY et messieurs Renaud ARTRU et Didier LATOSI (par pouvoir)

► Eclairage public – coupure de l'éclairage public une partie de la nuit – délibération de principe

Monsieur Emmanuel DELETRE fait un bilan de la phase test et du questionnaire qui en a suivi.

Il y a eu 111 réponses au questionnaire dont 19 ont fait des propositions. Le retour apparaît comme plutôt très favorable à l'extinction.

Le profil type des personnes ayant répondu est une mère de famille entre 30 et 60 ans.

Vu l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales qui charge le maire de la police municipale, et notamment le point 1

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Considérant d'une part, la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes et, d'autre part, celle de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre,

Monsieur Emmanuel DELETRE, adjoint en charge du pôle Urbanisme et Aménagement de l'espace fait état d'un engagement à poursuivre la rénovation de l'éclairage public pour des raisons économiques, écologiques et énergétiques.

Il expose également que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire. Le maire dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage.

Une expérience pilote d'extinction nocturne a été menée, avant la réfection de l'éclairage public de la rue du Château de 23h00 à 5h00 du 6 au 19 avril 2015.

Parallèlement, le plan lumière pour la commune a été élaboré avec le comité de pilotage composé d'élus, d'habitants et de techniciens. Ce dernier a été présenté au Conseil municipal le 31 mars 2016.

S'en est suivie une expérience test, non encore terminée, à l'échelle du territoire de la commune avec extinction de minuit à 5h00 du 8 octobre 2016 au 7 avril 2017.

Suite au questionnaire réalisé concernant cette phase test et à la réunion publique qui a eu lieu le 9 mars dernier, il en est ressorti qu'une majorité d'habitants souhaite l'extinction et de nouveaux horaires sont proposés :

En semaine : extinction de 23h30 à 5h30

En week-end : extinction de minuit à 6h00 (vendredi soir et samedi soir)

Après avoir entendu le rapport de monsieur Emmanuel DELETRE, adjoint en charge du pôle Urbanisme et Aménagement de l'espace,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE D'ADOPTER le principe d'une coupure de l'éclairage public dont les modalités et les plages horaires seront déterminées par arrêté du maire en vertu de pouvoirs de police lui incombant.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ Divers

- Question de monsieur Renaud ARTRU sur le questionnaire concernant le devenir de la place de la cave.

Il explique que ce questionnaire certes a le mérite d'exister mais n'a pas été discuté en commission « urbanisme ».

Monsieur Emmanuel DELTRE indique que la commune a reçu pour l'instant 200 réponses. Pour les élus d'opposition, il n'y a pas assez de choix dans les réponses possibles.

SEANCE LEVEE à 23h05.

Affiché le 07/04/2017

**Le maire,
Philippe VOLPI**